



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

**DRRH**  
Direction des Relations et des Ressources  
Humaines  
**BPID**  
Bureau des Personnels d'Inspection et de  
Direction

Affaire suivie par  
Christine DUBOIS  
Téléphone  
01 57 02 62 36  
01 57 02 62 35  
Fax  
01 57 02 62 40  
Mél  
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 29 août 2017

La rectrice de l'académie de Créteil  
Chancelière des Universités

à

- Madame et Messieurs les présidents  
des universités Paris VIII, Paris Est Créteil,  
Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,
- Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,  
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré,
- Mesdames et Messieurs les directeurs  
des Centres d'Information d'Orientation.

### Circulaire n° 2017-068

**Objet : Concours de recrutement des personnels d'encadrement (Personnels de direction – IA-IPR – IEN) – session 2018.**

**Références : Statut particulier des personnels de direction [Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié](#)**

**Statuts particuliers des IA-IPR et des IEN [Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié](#)**

**Note de service ministérielle n° 2017-125 du 18-7-2017 [MENH1717367N](#) parue au B.O. n° 26 du 20 juillet 2017.**

Cette circulaire a pour objet de vous communiquer les périodes d'inscription aux concours des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, en référence à la note de service ministérielle n° 2017-125 du 18 juillet 2017 parue au B.O. n° 26 du 20 juillet 2017.

### Concours de recrutement des personnels de direction

#### Calendrier

- **Inscription** par internet : du mardi 12 septembre 2017 à partir de 12 h au jeudi 12 octobre 2017 avant 17 h
- **Épreuves écrites** : mercredi 17 janvier 2018



2

- **Envoi du dossier de présentation** (ne concerne que les candidats déclarés admissibles) : au plus tard le vendredi 16 mars 2018 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**Le calendrier de l'épreuve d'admission peut être consulté, à partir du mois de novembre 2017, sur le site internet du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les candidats, déclarés admissibles au concours des personnels de direction, doivent télécharger leur dossier de présentation puis l'adresser complété par voie postale et en recommandé simple, au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier CRPD, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cédex 13.

### **Concours de recrutement des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**

#### **Calendrier**

- **Inscription** par internet : du mardi 12 septembre 2017 à partir de 12 h au jeudi 12 octobre 2017 avant 17 h

**Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 13 novembre 2017 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier de RAEP IA-IPR, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cédex 13.

**Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2017, sur le site du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

### **Concours de recrutement des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)**

#### **Calendrier**

- **Inscription** par internet : du mardi 12 septembre 2017 à partir de 12 h au jeudi 12 octobre 2017 avant 17 h

**Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 13 novembre 2017 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier de RAEP IEN, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cédex 13.

**Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2017, sur le site du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les conditions de services prévues pour se présenter aux concours sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit, pour la session 2018, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les résultats d'admissibilité et d'admission des concours seront accessibles sur le site « publinet » du ministère de l'éducation nationale :

<http://publinetde.education.fr/>

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE